
- COLLEGE LOUIS PERGAUD -

CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS

PREAMBULE

Le collège s'efforce de fournir à ses élèves et personnels les meilleures conditions de travail, notamment avec l'outil informatique : matériel, logiciels, réseau interne et internet. Son usage participe à la formation de l'élève ainsi qu'à l'action pédagogique des enseignants. Chacun dispose d'un droit d'utilisation de l'outil informatique qui suppose de sa part le respect du matériel et des règles de fonctionnement ci-dessous. Pour le confort de tous, le respect de cette charte est une obligation qui s'impose à chaque utilisateur.

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE LA NECESSITE DE RESPECTER LA LOI :

Propriété intellectuelle : les droits des auteurs imposent qu'il soit interdit de copier, d'échanger et de diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéo ou toute autre œuvre depuis le réseau de l'établissement.

Droits de la personne : il est interdit d'utiliser les réseaux informatiques pour véhiculer des injures ou d'une manière générale porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de diffuser de fausses informations concernant autrui et de divulguer des renseignements d'ordre personnel). La diffusion publique d'images de personnes est interdite sauf autorisation explicite des personnes concernées.

Crimes et délits : il est interdit de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, religieux, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogues, apologie de crimes...)

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les utilisateurs ont accès aux services informatiques suivants :

- **Services informatiques :**

- Imprimantes : selon les modalités précisées par les enseignants
- Disquettes, clés USB, Cédéroms, DVD de provenance extérieure à l'établissement : pour des raisons de sécurité, leur utilisation est interdite, sauf accord explicite du responsable de l'activité.
- Utilisation de tous les logiciels mis à disposition par l'établissement
- Ressources réseau accessibles aux utilisateurs, et réservées aux travaux pédagogiques ;
- Un espace privé est mis à la disposition des utilisateurs.

Copie de programmes : *La copie, le téléchargement et l'installation de programmes sont interdits (droits d'auteurs, virus, fonctionnement du réseau). L'installation de nouveaux programmes est sous la responsabilité de l'administrateur du réseau.*

- **Services internet :**

- Les élèves ont la possibilité d'accéder à internet à des fins éducatives.
- La messagerie est réservée aux usages pédagogiques.

Un service d'information est mis à disposition des utilisateurs : Pronotes.net (notes, absences, cahier de textes...) L'accès à ce service se fait de manière personnelle avec les identifiants et mots de passe donnés aux utilisateurs en début d'année. Les données consultables sur le cahier de textes en ligne ont un caractère informatif : elles ne remplacent en aucun cas le cahier de textes de l'élève. Pour des raisons techniques, le service pourra être momentanément interrompu.

- **CDI** : les ordinateurs mis à disposition des élèves au Centre de Documentation et d'Information sont réservés à la recherche documentaire et à la consultation des fichiers informatisés du CDI. Ils sont dotés d'un accès à internet que les élèves pourront utiliser dans le cadre d'un travail scolaire, avec l'accord de la documentaliste. La messagerie électronique au CDI est réservée à des usages pédagogiques. Chacun dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données qui le concerne (fichiers BCDI) ; contacter la documentaliste.

2. Les engagements de l'établissement :

- Le collège s'engage à fournir aux utilisateurs tous les services proposés au paragraphe 1. Toutefois, l'accès à l'outil informatique peut être momentanément interrompu, en particulier pour des raisons techniques ou de maintenance.
- Le collège utilise des mécanismes techniques de protection pour empêcher l'utilisateur d'accéder à des informations illégales ou non destinées à un jeune public. Cependant, du fait du fonctionnement mécanique de ces dispositifs (filtres), la protection totale ne peut être assurée.
- L'établissement peut procéder à des contrôles réguliers ou occasionnels réglementaires pour vérifier que le réseau est utilisé dans le respect des règles établies.

3. Les engagements de l'utilisateur :

- L'utilisateur s'engage à utiliser l'outil informatique en respectant la loi et les règles évoquées ci-dessus.
- L'utilisateur s'engage par ailleurs à n'utiliser l'outil informatique que pour accéder aux services proposés à l'article 1 et en respectant les conditions d'utilisation de chacun d'entre eux.
- L'utilisateur s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition et à n'effectuer aucune manœuvre ayant pour effet de porter atteinte au bon fonctionnement du service.
- Pour accéder au réseau pédagogique du collège Louis Pergaud, l'utilisateur doit indiquer son nom d'utilisateur, puis son mot de passe. Ils lui sont personnels, et il s'engage à ne pas les communiquer à d'autres utilisateurs, à ne pas masquer sa propre identité et ne pas s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
- L'utilisateur s'engage à signaler tout problème au responsable de l'activité en cours.

Le non-respect de l'une de ces règles entraînera des sanctions progressives.

LES SANCTIONS :

- Avertissement de l'utilisateur concerné
- Interdiction temporaire d'accès à l'outil informatique
- Interdiction permanente d'accès à l'outil informatique
- Sanctions disciplinaires (blâme, avertissement, mesure d'exclusion, ...)
- Poursuite civiles et pénales en cas d'infraction aux dispositions légales (risque d'amendes et de peines d'emprisonnement).